



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 23 novembre 2017, Hôpital Nestlé, Auditoire Louis Michaud

- Présidence :** Mme Céline Rozenblat
- Secrétariat :** M. Lucien Genoud
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Jean-Philippe Bonardi, HEC
M. Jean-Philippe Leresche, SSP
- Excusé·e·s :** M. François Bussy, Vice-recteur
- M. David Hamidovic, FTSR
M. Alain Boillat, Lettres
M. Laurent Moreillon, FDCA
M. René Véron, FGSE
M. Jean-Daniel Tissot, FBM

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, Mme Léonore Vuissoz, Mme Bettina Kahil, M. Vincent Mabillard, Mme Stéphanie Monod, M. Adrien Vincart, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, Mme Audrey Loetscher, M. Samuel Goy, M. Lucas Perdrisat, Mme Daniela Jopp, Mme Christine Mohr, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, M. Sébastien Bujard, M. Thierry Mathieu, M. John Antonakis, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, Mme Lisa Faessler, M. Fidel Petros, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Piro, M. Rémy Freymond, M. Valentin Longchamp, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub, M. Piergiorgio Tozzi, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Lucien Genoud, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Matthieu Pellet, M. Franco Taroni, M. François Rosset, Mme Farinaz Fassa Recrosio, M. Adrien Waeber, Mme Sarah Augsburg,er,

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue
 - 1.1. Désignation des scrutateurs
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3. Adoption du procès-verbal du 28 septembre 2017
2. Communications de la Direction



3. Communications du Bureau
4. Election complémentaire (Professeur.e) à la Commission législative
5. Point d'information sur le budget 2018
6. Soumission des révisions du RI à la Commission législative : débat d'entrée en matière
 - 6.1. Exposé des objectifs des révisions proposées par le groupe de travail
 - 6.2. Vote sur la démarche d'entrée en matière
 - 6.3. Discussion
 - 6.4. Vote sur les objectifs
7. Propositions
 - 7.1. Postulat «Obsolescence programmée»
 - 7.2. Postulat «Formation continue, statut d'étudiant maintenu»
 - 7.3. Postulat «Parking»
 - 7.4. Postulat «Monopole Da Nino : pour quels résultats ?»
 - 7.5. Postulat «Régimes alimentaires spécifiques»
 - 7.6. Postulat «Anonymisation des examens écrits»
 - 7.7. Acte normatif «description des procédures dans le RI»
8. Médiateur RH
 - 8.1. Exposé du médiateur et de la médiatrice-adjointe sur leurs activités
 - 8.2. Questions
9. Divers

1. Accueil et bienvenue

La Présidente, Mme Rozenblat, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette séance. Elle se réjouit d'accueillir le Conseil dans cet amphithéâtre Louis Michaud d'aspect art-déco, construit avec l'hôpital Nestlé entre 1930 et 1935. Elle prie l'assemblée de l'excuser que l'ordre du jour définitif ait été envoyé si tard, mais elle relève qu'il existe une incohérence dans le règlement du Conseil de l'Université. En effet, il est possible de faire des propositions d'ajouts à l'ordre du jour jusqu'à 5 jours avant la date du Conseil, alors que celui-ci doit être envoyé aux membres au plus tard 10 jours avant.

- 1.1. Les scrutateurs pour cette séance sont MM. Thierry Mathieu et Olivier Bauer.
- 1.2. Le point 7.7 est arrivé hors délais et est donc retiré de l'ordre du jour. Ce dernier est accepté à l'unanimité.
- 1.3. Le procès-verbal de la dernière séance est accepté.

2. Communications de la Direction

La Direction salue les différents membres du Conseil et les remercie de leur présence. Mme la Rectrice souhaite consacrer les dix minutes qui lui sont imparties à parler du Prof. Jacques Dubochet de l'Université de Lausanne qui vient de recevoir le prix Nobel de chimie pour la mise au point de la cryomicroscopie électronique. Il partage ce prix avec MM. Joachim Frank, qui a apporté le traitement mathématique de cette découverte et Richard Henderson, qui a été un des premiers à avoir visualisé grâce à cette technique une structure complexe de protéine. Madame la Rectrice rappelle son parcours et lui rend un hommage appuyé. M. Dubochet est, selon elle, une personne de convictions, modeste et adorant parler avec toute personne intéressée par ses découvertes. La fête officielle pour ce prix sera le 5 février 2018 et l'entier de l'Université y sera invité.

Elle annonce par ailleurs deux événements importants qui auront lieu ces prochains jours : le 28 novembre, journée sur l'innovation dans l'enseignement; 30 novembre et 1^{er} décembre, conférence sur l'accès libre.

3. Communications du Bureau

Le Bureau annonce qu'une séance supplémentaire aura lieu en date du 22.02.2018.

4. Election complémentaire (Professeur.e) à la Commission législative

Il n'y a eu qu'une seule candidature, celle M. François Rosset. Il est élu par vote tacite, avec l'accord du Conseil, à la Commission législative.

5. Point d'information sur le budget 2018

M. Pasquier prend la parole pour ce point. Il fait un rappel du déroulement du processus de préparation du budget. Celui-ci est ratifié par le conseil de l'UNIL puis adressé au département. Dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat de Vaud qui est soumis ensuite au Grand Conseil, le Conseil d'Etat peut demander à l'Université de modifier son budget. Le document remis montre les modifications apportées au budget 2018.

Sur la base du projet de budget 2018 de l'Université, le Conseil d'Etat vaudois propose de fixer la subvention de l'Université de Lausanne à CHF 317'300'700.-, en augmentation de CHF 3'810'000.- par rapport à la subvention cantonale 2017, soit une croissance de +1.22%; ce montant est inférieur de CHF 6'929'968.- par rapport au montant de la subvention cantonale demandée dans le cadre du budget 2018. Sur demande de la DGES, nous avons également ajusté le montant de la subvention de base LEHE à CHF 83'500'000.- (au lieu de CHF 84'700'000.-) ainsi que le montant des produits de l'accord inter-cantonal (AIU) à CHF 62'300'000 (au lieu de CHF 63'300'000) malgré le fait que les montants que nous devrions recevoir pourraient être sensiblement plus élevés. Il est important de rappeler que le budget 2018, et donc la subvention octroyée à l'Université de Lausanne, doit encore faire l'objet d'un vote par le Grand Conseil vaudois. Le total des charges du budget 2018 se monte ainsi à CHF 504'113'060.31 (contre CHF 510'613'060.31) dans la version du 18 mai 2017). En comparaison avec le budget charges 2017 de CHF 495'238'919.94, le budget charges 2018 de l'Université reste en croissance de CHF 8'874'140.37, soit +1.79%. La première décision a été de ne pas toucher aux demandes des facultés qui ont déjà été acceptées. Les modifications apportées au budget adopté le 18 mai 2017 sont listées ci-dessous et correspondent à une diminution de charges de Kfr. 6'500 et à une diminution des produits de Kfr. 9'130, l'écart correspondant à un prélèvement supplémentaire sur le FRI de Kfr. 2'630 :

Rubrique	Note	Budget 2018 adopté en date du 18 mai 2017 Kfr.	Ajustement Kfr.	Budget 2018 révisé Kfr.
A. Charges				
Personnel	(2)	295'345	-1'100	294'245
Biens services, marchandises	(1)	70'697	- 4'500	66'197
Subventions accordées	(2)	139'630	-900	138'730
B. Produits				
Subvention Etat de Vaud	(3)	324'231	- 6'930	317'301
Subvention Confédération (LEHE)	(4)	84'700	-1'200	83'500
Produits accord intercantonal (AIU)	(5)	63'300	-1'000	62'300
Prélèvement sur le FRI	(6)	-5'583	+2'630	-8'213

Mme la Présidente pose la question de savoir quels investissements vont être touchés. M. Le vice-recteur Pasquier répond qu'aucune faculté ne sera affectée par cette baisse de budget, seuls le seront les investissements centraux de l'université comme l'équipement scientifique, les bâtiments, l'informatique...

M. Mathieu demande qui a travaillé sur le document. M. le vice-recteur Pasquier répond qu'un grand nombre de personnes contribuent à l'élaboration du budget : le service financier, les facultés et services de l'Université, la Direction ainsi que les départements et services de l'Etat de Vaud (DJFC, DGES, SAGEFI).

6. Soumission des révisions du RI à la Commission législative : débat d'entrée en matière

6.1. L'exposé des objectifs va se faire par monsieur Guillaume Pirot

Ce résumé a été préparé par d'ancien membre du Bureau. Ces propositions de modifications émanent de M. Thierry Schiffmann, ancien Président du Conseil. Un groupe de travail a été constitué dès l'automne 2016, dont les résultats ont été exposés au Conseil de l'UNIL en avril 2017.

Cinq axes de modifications sont proposés :

- 1) Le toilettage des articles pour permettre de clarifier ceux-ci
- 2) La simplification des procédures d'élections
- 3) Clarification des droits et devoir des organes législatifs et exécutifs
- 4) Droit de représentation de chaque corps, rappelé régulièrement par PAT
- 5) Clarification des procédures des ressources humaines

Ce groupe de travail souhaite est que la Commission législative analyse ces modifications et détermine si elles sont légalement compatibles avec le droit supérieur, dans le but d'éviter des débats de fonds sur des choses dont le conseil n'a pas le pouvoir légal de changer. Le groupe souhaite que le mandat confié à la Commission législative dure 3 mois et que l'esprit y soit gardé. La Rectrice demande si ce n'est que la conformité légale qui sera observé ou s'il y aura aussi une consultation en dehors du Conseil des autres personnes pour leur avis sur le fond. Il est répondu que le seul but est de savoir si tous ces points sont légaux et d'éviter un débat de fond inutile.

La présidente propose de voter sur deux manières de mandater la Commission législative :

- A. Par objectifs avec discussion de fond avant la transmission à la Commission législative ainsi qu'au retour des propositions de la Commission législative. Délai raisonnable pour permettre à la Commission un travail consultatif.
- B. Transmission dans sa globalité à la Commission législative pour examen de recevabilité légale, avec un délai de réponse à la prochaine séance, soit dans 3 mois, en mars prochain.

Après discussion de ces deux propositions, M. Fernandes, membre de la Commission législative, propose une troisième voie de vote qui est ajoutée, séance tenante, au deux autres propositions précédentes : *Confier à la Commission législative un mandat de fond et de forme dans sa globalité avec un premier rapport dans 3 mois sur l'état d'avancement.*

6.2. Vote

La solution C de M. Fernandes, obtient un résultat de l'unanimité moins 3 absentions.

7. Propositions

7.1. Postulat «Obsolésence programmée»

M. Rod présente son postulat sur l'obsolésence programmée. Il propose de boycotter les objets avec des cas d'obsolésences avérées et de demander que les fournisseurs donnent des garanties plus longues. Il voudrait que les produits remplacés, mais encore fonctionnels, soit donnés ou recyclés de manière plus forte. Il souhaite aussi favoriser les produits durables avec des pièces détachées plus facilement accessibles. Il voudrait que l'UNIL se dote d'un règlement interne pour que ce ne soit pas un problème mais une solution.

M. le Vice-recteur Frund, responsable du Dicastère de la durabilité de l'Université de Lausanne, remercie M. Rod pour sa proposition qui va dans le sens du combat de durabilité que l'UNIL mène. Il relève que des améliorations sont possibles, mais que l'Université évite les achats non durables. Il trouve que les propositions sont déjà prises en compte mais ne font pas l'objet d'une politique générale qui soit titrée obsolésence programmée. M. Rod souhaite aussi que l'entier des corps, et surtout ceux devant utiliser et réparer, soient consultés pour un achat. Le Conseil propose aussi d'engager quelqu'un qui pourrait être un électricien «homme à tout faire», pour effectuer les petites réparations rapidement et éviter de devoir acheter de nouveaux équipements alors qu'ils sont encore réparables. M. Vincart dit que les matériaux comme les serviettes en papiers sont peu durables. M. Frund a déjà essayé de traiter ce problème mais le système papier est le plus écologique et hygiénique après une étude faite dans le bâtiment du Génopode. Il veut donc améliorer la filière papier en limitant les quantités d'essuyages.

M. Freymond demande si on a une vision d'ensemble sur les déchets. On lui répond que oui tout est pesé et traité. Ces informations sont publiées sur le site d'UNIBAT.

Le Conseil passe au vote et le postulat est accepté à la majorité moins 3 absentions, et aucune opposition.

7.2. Postulat «Formation continue, statut d'étudiant-e maintenu»

M. Dupuis prend la parole. Il explique que ce postulat demande principalement l'attribution du titre d'étudiant pour les personnes inscrites dans le cadre de CAS, DAS et MAS auprès de la Fondation pour la formation continue UNIL-EPFL. Ces formations peuvent coûter jusqu'à une vingtaine de milliers de francs à payer en une fois, et peuvent représenter jusqu'à 20% du temps de travail sur 5 ans. L'intérêt d'un statut d'étudiant réside dans les nombreux rabais dont ils peuvent disposer dans les commerces, et auprès des sociétés de transports. Un calcul de budget permettrait, dans le cadre de 5 années de DAS, une économie de CHF 7'000.- sur des dépenses hors Université de Lausanne. Les avantages sont de trois ordres :

- 1) un meilleur accès aux formations continues, donc davantage d'entrées d'argent pour l'institution;
- 2) une meilleure image de l'UNIL;
- 3) un moindre risque de devoir annuler une formation par manque de participants.

M. le vice-recteur Zanetti transmet le message du vice-recteur Bussy en charge de ce dossier de la formation continue. Il exprime son intérêt pour ce postulat et s'engage à l'étudier.

Le Conseil passe au vote et le postulat est accepté à la majorité moins 3 absentions, et aucune opposition.

8. Médiateur RH

Pendant 30 minutes, le médiateur M. Wenger et la médiatrice-adjointe Mme Richter, font une présentation de sensibilisation aux questions de conflits et de harcèlements, ainsi que les solutions et moyens mis en œuvre au sein de l'UNIL pour les réduire.

Questions du conseil :

Mme Faessler :

«Allez-vous mettre en place un plan d'action pour faciliter la venue des victimes vers vous avec une meilleure visibilité ?»

Oui toutes les facultés, décanats vont aussi avoir une présentation du même type que ce soir. Le médiateur pense que la meilleure chose est de sensibiliser les gens. L'information est très importante, avec l'aide des médias.

M. Rod :

«Si on remarque qu'une personne subissant des harcèlements ne veut pas venir spontanément vers vous, est-il possible de venir nous vous dire que nous avons la connaissance de ce cas, sans l'accord de cette personne subissant ce problème ?»

C'est assez compliqué car nous ne sommes pas récipiendaire des plaintes qui doivent être adressées au groupe Impact. Les gens viennent de manière volontaire pour résoudre leur problème. Il faut dire à la personne que celle-ci doit s'adresser au groupe Impact, à la direction, ou à son décanat.

«Si on ne supporte pas cet état de fait que faire ?»

Nous pouvons fixer un rendez-vous et essayer de trouver des solutions ensemble en vous donnant des moyens d'action. Il est impossible d'intervenir d'autorité.

M. Mathieu :

«Avant il n'avait pas de visibilité, le bureau est-il suffisamment visible sur le campus ?»

Les étudiants sont capables de trouver très rapidement sur le site internet. Le problème est d'en connaître l'existence même, et il y travaille. Des sensibilisations aussi pour les étudiants existent mais elles sont peu fréquentées. L'utilisation des réseaux sociaux, proposer par M. Mathieu, serait utile pour augmenter la visibilité.

M. Pirot :

«Existe-t-il des statistiques pour savoir combien de cas sont présentés annuellement, et à combien estimez-vous de cas cachés dans l'Université ?»

C'est une question difficile car il y a peu de statistiques sur le sujet car très personnel comme façon de se sentir harcelé. Les gens qui viennent sont très peu nombreux. Le nombre de cas arrivant au groupe ne correspond pas à la réalité et il faut augmenter l'information pour permettre d'éviter des cas non traités qui peuvent devenir problématiques.

«Vous avez mentionné le suivi des personnes, comment s'en remettent les victimes et jusqu'où vous les accompagnez et il y a-t-il un suivi ?»

Nous ne sommes pas des psychothérapeutes donc s'il y a un gros traumatisme, ils seront redirigés. Les personnes demandant les services du groupe sont justes

orientés avec les différentes solutions. S'il y a une plainte déposée ce n'est plus de notre ressort mais de celui du groupe impact. La durée de soutien que nous apportons varie en fonction des personnes.

Mme Vuissoz :

«Le groupe Impact n'est pas pour les étudiants. Donc qui mènent l'enquête pour les étudiants ?»

Cela ne se pose que pour le cas entre étudiants, s'il a une des personnes qui est impliqué qui est autre qu'étudiante le groupe Impact agit. Si le groupe Impact se déclarerait incompetent du point de vue juridique il est possible que la Direction prenne le cas.

M. Dupuis explique que depuis l'été, ACIDUL a accueilli une quinzaine de collaborateurs de la section des sciences fondamentales en difficultés relationnelles au travail, dont un seul était francophone. Face à une université partagée entre des facultés francophones et d'autres majoritairement anglophones, est-ce que le service de médiation dispose des compétences linguistiques pour soutenir aussi bien les unes que les autres ?

Il existe la possibilité de recevoir les gens en anglais (par Mme Richter), voire dans les deux langues et M. Wenger peut le faire en allemand.

L'emplacement du service est peu propice à la mission de la médiation : situé dans un couloir de l'Amphipôle et proche des toilettes, le bureau de médiation ne dispose pas de salle d'attente, ce qui fait que les passants voient les personnes qui attendent un rendez-vous. M. Dupuis demande si la Direction peut améliorer cela en offrant de meilleurs locaux.

Le problème des locaux est en fait déjà résolu, les consultations vont se faire dans des locaux mieux adaptés, dans le bâtiment de l'IDHEAP.

Enfin, M. Dupuis rapporte avoir été étonné de lire dans un article en septembre qu'une victime avérée de harcèlement sexuel déclarait que le médiateur lui avait dit qu'elle ne pouvait pas porter plainte pénalement. Cela l'amène à se demander si la médiation dispose de documentation écrite, car dans le cas évoqué, la personne aurait eu une trace du fait que le harcèlement sexuel n'existe pas en tant que tel dans le droit suisse, mais que ce sont ses différentes manifestations qui peuvent être poursuivies.

M. Wenger trouve qu'il est bien d'avoir quelque chose d'écrit et le site va devenir plus explicite et plus clair. Le matériel existe déjà sur internet mais la communication sera améliorée.

10. Divers

M. Mathieu interpelle que la voie pour entrer dans le parking Amphimax pour les personnes ayant un macaron est trop petite pour rentrer dans le parking et qu'il faut donc passer sur le trottoir. Le second point qu'il soulève est qu'il veut former un petit groupe de personnes pour informer les étudiants sur ce qu'il se passe dans le Conseil de l'Université et demande s'il existe des gens motivés pour ce faire.

Fin de la séance à 19h45 et les membres et les invités sont conviés à la soirée du Conseil organisée cette année au 20^{ème} étage du bâtiment principal du CHUV.